

Qu'est-ce que le dispositif Transition 22 ?

Je suis en situation de handicap et j'ai envie de travailler en entreprise ou en collectivité : c'est un dispositif, porté par les ESAT du département, qui accompagne et facilite mon insertion professionnelle.

Je peux bénéficier du dispositif si :

- ☐ Je suis en situation de handicap et bénéficie d'une orientation MDPH ESAT ou ESAT de transition.
- ☐ J'ai 20 ans ou plus.
- ☐ Je souhaite travailler dans une entreprise ou une collectivité et suis motivé(e).
- ☐ Je suis autonome dans mes déplacements.
- ☐ L'adaptation aux changements de rythme et de lieu est possible pour moi.

Ils et elles en parlent

C'est bien de faire des stages en continu. Ça nous aide à savoir dans quoi on veut travailler et à trouver un travail.

Zorah, Entreprise Sodexo

C'est un tremplin vers de nouveaux horizons. Je pense qu'il ne faut pas douter de soi-même. Il faut aller essayer, même si c'est compliqué !

Thomas, Entreprise Bernard Jarnoux

Je suis très fier de moi, c'est une réussite, un beau parcours.

Gilbert, Entreprise Rouillard

CONTACT COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE

Marie COLLÉ

☎ 06 71 03 67 33

✉ responsable.esat.transition@handicap22.fr



Vous avez un projet ou un rêve professionnel ?

Un tremplin vers le travail en entreprise ou en collectivité dans les Côtes-d'Armor



Un dispositif porté par Handi-Cap 22

Avec le soutien de l'



www.handicap22.org



Comment se passe le parcours Transition 22 ?

→ Un parcours sur 3 ans peut être adapté en fonction de mon rythme et de mes besoins.

1

IDENTIFICATION DE MON PROJET PROFESSIONNEL

Je rencontre un référent du dispositif Transition 22 et je lui fais part de mon projet.

Je signe un contrat d'accompagnement par le travail et j'ai une rémunération.

2

VÉRIFICATION ET VALIDATION DE MON PROJET PROFESSIONNEL

Je réalise plusieurs stages pour tester différents métiers et environnements de travail.

3

MISE EN ŒUVRE DE MON PROJET PROFESSIONNEL

J'intègre progressivement une entreprise.
Mon poste est adapté.
Je développe mes compétences au sein d'une entreprise.

4

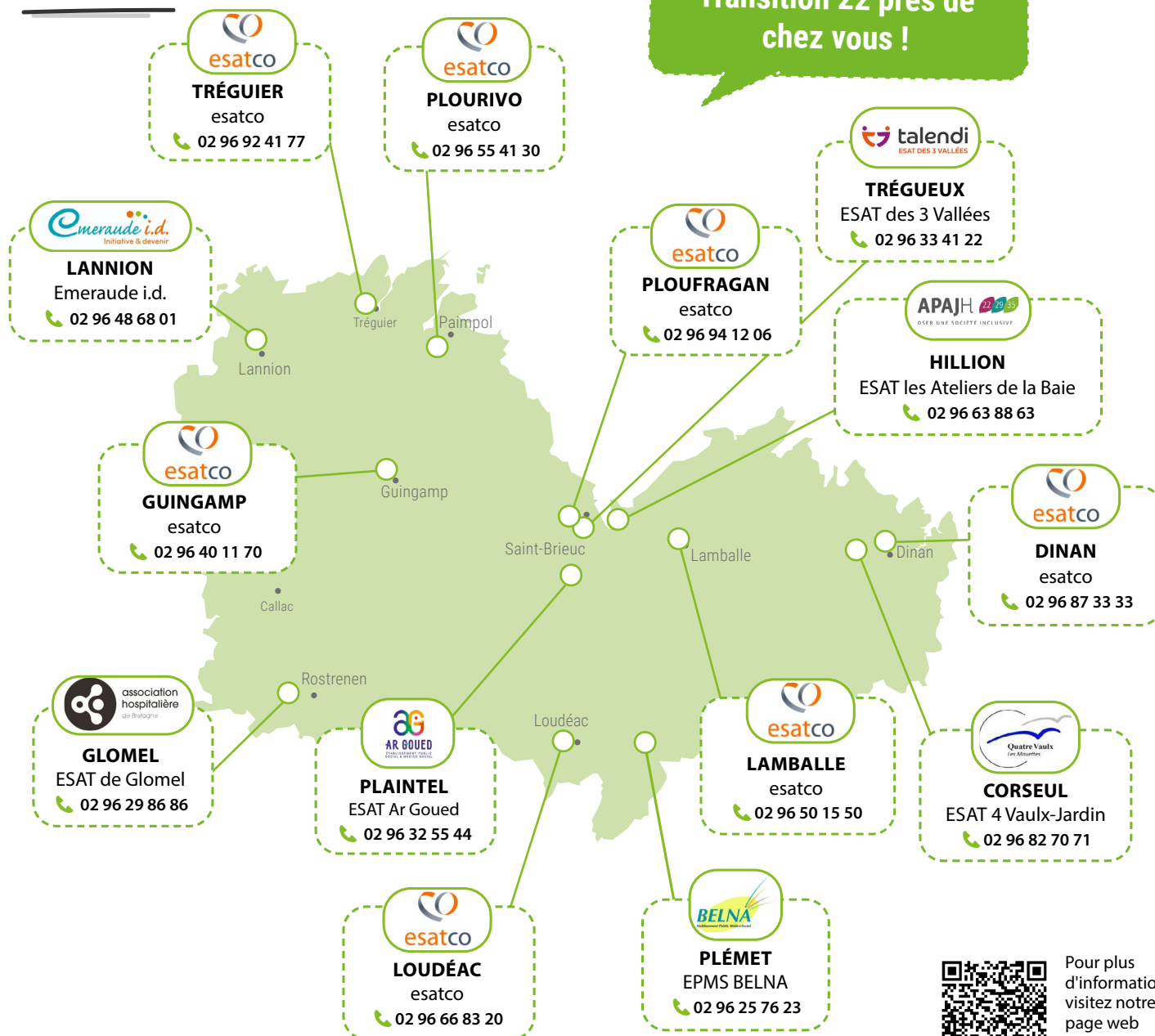
SUIVI DANS L'EMPLOI

Je signe un contrat de travail.
Je continue d'être accompagné(e).

À chaque étape, je bénéficie d'un accompagnement renforcé et de proximité par un référent Transition 22.

Un réseau pour un accompagnement de proximité

Prenez contact avec le référent du dispositif Transition 22 près de chez vous !



Pour plus d'information, visitez notre page web en scannant ce code.